

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission n° 85 chargée de l'examen du postulat de Loris Socchi - "Tortues : Refuge"

Présidence :	Mme Alexandra GERBER (Les Verts)
Membres présents :	Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; Mme Valérie D'ACREMONT (Les Verts) ; Mme Karine BEAUSIRE BALLIF (soc.) ; M. Robert JOOSTEN (soc.) ; Mme Christine GOUMAZ (soc.) ; M. Pedro MARTIN (soc.) ; Mme Coralie DUMOULIN (PLR) ; M. Yann LUGRIN (PLR) ; M. Loris SOCCHI (EàG) M. Vincent VOUILLAMOZ (v'lib.) ; Mme Josée Christine LAVANCHY (UDC).
Membres excusés :	Mme Anouck SAUGY (PLR) ;
Municipale :	Mme Natacha LITZISTORF, Municipale en charge de LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE.
Invitée :	Mme Fanny ALLIENNE, cheffe de division nature au SPADOM.
Invité excusé :	M. Thomas RAVESSOUD, chef de projet - SPADOM.
Notes de séances :	M. Mathieu CENTELIGHE

Lieu : **Port-Franc 18, 3e étage, salle 368.**

Date : **19 juin 2026**

La commission remercie M. Mathieu Centelighe pour les notes de séance.

Le postulant explique que le centre Emys à Chavornay est une sorte de SPA spécialisée pour les tortues. Il s'agit d'animaux de grande longévité qui sont souvent abandonnés dans la nature après quelques années. Ces abandons sont un problème pour la biodiversité et la santé publique. Il donne l'exemple des tortues hargneuses, qui sont dangereuses pour l'être humain et qui avaient été retrouvées, il y a quelques années, aux environs de l'école qu'il fréquentait enfant. Emys fait un remarquable travail pour récupérer et protéger les tortues abandonnées, mais manque de fonds et de place. Le postulant estime que la Ville a une certaine responsabilité envers l'association, car ce sont aussi les habitant.e.s de Lausanne qui abandonnent ces animaux dans des étangs en dehors de la ville. Il mentionne le faible coût de CHF 100.- nécessaire à l'entretien annuel d'une tortue. Il ajoute qu'il a discuté avec le centre Emys pour s'assurer de leur accord avant de déposer le postulat.

Un.e commissaire soutient le postulat. Elle atteste du travail remarquable des associations membres de la **Fondation Erminea**, dont fait partie également Emys, mais qui ont de plus en plus de problèmes financiers.

Conseil communal de Lausanne

Un.e commissaire estime que l'abandon de tortues résulte **d'actes individuels** et que ce n'est pas nécessairement à la collectivité de prendre en charge les conséquences. À son avis, cette tâche relève davantage du ressort du Canton, voire de la Confédération. La Ville devrait plutôt s'engager dans des mesures de prévention.

Un.e commissaire rappelle que les animaux exotiques achetés sur internet induisent des **problèmes de santé publique**, notamment la transmission de maladies, et déplore le manque d'information à ce sujet. Elle donne l'exemple des traitements prophylactiques contre la rage qui n'étaient pas nécessaires en Suisse autrefois.

Un.e autre commissaire refuse, pour des questions **d'égalité**, de soutenir une association plutôt qu'une autre. Elle encourage les membres de la commission à s'engager à titre individuel dans des associations.

Plusieurs questions concernent les **subventions** dont bénéficie actuellement le Centre Emys. Le postulant pense que la Ville de Chavornay a arrêté de subventionner l'association il y a quelques années, sans en être certain. Il ajoute que le Centre travaille également à la réinsertion des cistudes d'Europe, tortues indigènes de Suisse, et reçoit des subventions fédérales, cantonales et privées à ce titre. Un.e commissaire dit que le Grand Conseil avait alloué, suite à une initiative de l'actuel Conseiller d'État Venizelos, un montant de Fr. 5'000 au Centre pour s'occuper de tortues retrouvées dans la nature.

Plusieurs commissaires estiment que c'est au Centre Emys de faire lui-même une demande de subventions à la Ville et demandent de quel type de soutien et de quel budget la Ville dispose à cet effet.

Madame la Municipale indique que le SPADOM n'a pas d'enveloppe de soutien casuelle aux associations de protection de la faune et de la flore, mais est souvent membre de telles associations, organise des partenariats avec elles ou leur donne des mandats. Aucune collaboration de ce type n'a actuellement lieu pour les tortues. La Ville n'a pas non plus reçu de demande de subventions du Centre Emys ces dernières années.

Elle rappelle que les réseaux sociaux sont une source de promotion du marché noir d'animaux exotiques extraordinaire. Il s'agit d'une problématique d'ampleur mondiale qui dépasse largement les moyens d'action de la Ville. Celle-ci pourrait néanmoins apporter sa pierre à l'édifice en développant des politiques de prévention et de sensibilisation, par exemple à travers des informations via le site internet de la ville, les maisons de quartier ou des flyers. Le SPADOM pourrait aussi agir par des canaux de diffusion établis, comme la Fête de la nature.

Un.e commissaire refuse la prise en considération du postulat puisqu'il demande spécifiquement de verser de l'argent à l'association Emys. En revanche, il soutient d'autres mesures qui ont été mentionnées aujourd'hui. La Ville pourrait profiter de la proximité géographique du Centre Emys pour organiser des **visites scolaires** sur le sujet des tortues et des thématiques connexes. Il ajoute que les visites sont une source de financement de l'association Emys et que la Ville pourrait, par ce biais, soutenir indirectement l'association

Conseil communal de Lausanne

Le postulant explique que le format de postulat laisse toujours place à l'interprétation, et que la Ville pourrait choisir de répondre à la demande de soutien financier en proposant des alternatives aux subventions.

Un.e autre commissaire refuse un soutien financier direct, mais acceptera le postulat à cause de son point trois qui demande de mettre en place des mesures de prévention. Il rappelle un autre **postulat concernant les cistudes** qui avait été renvoyé directement à la Municipalité, et suggère de joindre les réponses aux deux postulats en un seul préavis.

Vote:

La commission propose de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis par 8 OUI, 2 NON et 2 ABST

Lausanne, le 6 juillet 2026

La rapportrice

Alexandra Gerber